



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa			
Date	Dimanche 13 décembre 2020	Heure de départ	18 h 30		
Conditions météorologiques	Courses 1 à 15 : nuageux (Temp : -3 °C)		Venteux: 15 km/h (Ouest)		
État de la piste	Courses 1 à 15 : Rapide (Variante 0 s)				
Nombre de courses	15	Courses de qualification	Aucune	Inscriptions totales	138/166
Total des paris mutuels	425 049 \$				
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant	

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber, Michael	Frenette, Ben	Miller, Tom (S.A.C.)

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Retrait anticipé (malade) du cheval ONCLE BILL de la troisième course par l'entraîneur.
- Retrait anticipé (boiteux) du cheval BLISSFULL FACTOR de la troisième course par l'entraîneur.
- Les anticipé par les juges (blessé) de DABUNKA de la douzième course par le Dr J.D. Adam.
- Luc Loyer n'a pas respecté la décision du CACC 050472020 (22 septembre 2020) confirmant la disqualification de BRIGADIER BRONSKI A (détenu et entraîné par Luc Loyer) de la course 7 le 22 septembre 2019, ordonnant que tous les fonds de la bourse, les frais de conducteur et les frais d'entraîneur soient rendus dans les 15 jours. Le 6 décembre, les juges ont ordonné à M. Loyer de restituer ces sommes au comptable de l'Association à Woodbine pour redistribution au plus tard le 11 décembre 2020. Comme ces fonds n'ont pas été reçus, M. Loyer peut participer à la course avec des chevaux inscrits ce soir et est complètement suspendu à compter du 14 décembre jusqu'à ce que les montants de la bourse et frais aient été déposés auprès de l'Association (règles de la CAJO 18.08.01 (les montants de la bourse doivent être rendus dans les 15 jours), 5.11 (non-respect des instructions des juges), 6.20 (b)

(mauvaise conduite portant préjudice aux intérêts des courses) et 6.01 (c) (une suspension peut être imposée)) (numéro : 1122756).

- Examen virtuel effectué pour le conducteur Pierre Bovay sur la course 7 le 29 novembre à bord de HAT TRICK MARLEAU. M. Bovay a été jugé coupable d'avoir enfreint la règle 22.05.01 (a) de la CAJO (pousser vers le bas causant une interférence) et a été condamné à une suspension de conduite de trois jours (23, 26 et 27 décembre inclusivement) (nombre: 1122725).
- Examen virtuel organisé pour le conducteur Tyler Jones lors de la course 10 le 6 décembre à bord de GENESEE. M. Jones a été jugé coupable d'avoir enfreint la règle 22.23.03 (b) de la CAJO (action du poignet au-delà de ce qui est acceptable) et a été condamné à une suspension de conduite de trois jours (23, 26 et 27 décembre inclusivement) et à une sanction pécuniaire de 200 \$ (numéro : 1122741).

Courses :

- Rodney LaFromboise a été autorisé à se retirer de deux courses.
 - Ted McDonald a été autorisé à se retirer d'une course.
1. En raison d'un dysfonctionnement de l'équipement, la photo électronique d'arrivée n'était pas disponible; La décision finale des juges a été annoncée au public. Rien à signaler.
 2. Rien à signaler.
 3. Le numéro 8, CASSIUS, a été retiré à la dernière minute (transport). Remboursement : \$11. Rien à signaler.
 4. Le numéro 5, WINDSUN CHEYENNE (Pascal Berube), a eu de l'équipement brisé (baguette de tête) avant le ¼ de mille et a terminé en première position avec un équipement brisé. Rien à signaler.
 5. Rien à signaler.
 6. Rien à signaler.
 7. Rien à signaler.
 8. Rien à signaler.
 9. Rien à signaler.
 10. Rien à signaler.
 11. Examen des courses entre le n° 1 JIM TOM (Marie-Claude Auger) et le n° 9 OHBABYOHBABYOH (Tyler Jones) avant le poteau au ½ mille; Le n° 9 est allé à l'intérieur et a accroché les roues du n° 1 (il a écopé d'une interférence), ce qui a ensuite causé une interférence au n° 3 SAVANNAH SPLENDOR, n° 5 CAMS LUCKY SAM, n° 6 BANACEK et n° 7 HALTON HURRICANE; aucun classement requis, car le n° 9 a terminé neuvième (dernier). Pas de sanction pour M. Jones, puisque son cheval se rendait visiblement vers l'intérieur.

Le conducteur du n° 8, SIR GALAHAD (Gordon Ley), a reçu des instructions et une mise en garde sur ce que représente une stimulation acceptable. Rien à signaler.
 12. Rien à signaler.
 13. Le numéro 7, BRONSON (Richard Simard) était à l'intérieur de plusieurs pylônes vers du dernier virage, il a ralenti brusquement et a terminé distancé; le cheval a été

examiné par le vétérinaire de la CAJO qui n'a rien rapporté d'anormal; le numéro 7 se qualifie pour la performance (l'entr. A été notifié). Rien à signaler.

14. Rien à signaler.

15. Le conducteur du n° 7, JEFFS JOURNEY (Steeven Genois), a reçu des instructions et une mise en garde sur ce que représente une stimulation acceptable. Rien à signaler.

Réclamations :

- Course 10 - Le numéro 2 CASIMIR OVERDRIVE (1 réclamation) pour 10 000 \$ par Triple S Equine (entraîneur Patrick Shepherd).